

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DLH 389 - Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » pour le financement d'un programme de construction neuve pour personnes handicapées comportant 140 logements PLS, 52 avenue de Versailles, 31-37 rue Félicien David (16e).

M. Jean-Yves MANO et Mme Véronique DUBARRY rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2011 DLH 159-2° en date des 26 et 27 septembre 2011, accordant la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » pour le financement d'un programme de construction neuve d'un Foyer d'Hébergement de 40 logements PLS, d'un Foyer de vie de 60 logements PLS et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 40 logements PLS, 52 avenue de Versailles, 31-37 rue Félicien David (16e) ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de proroger la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » pour le financement d'un programme de construction neuve pour personnes handicapées comportant 140 logements PLS, 52 avenue de Versailles, 31-37 rue Félicien David (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 2 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8^e Commission et par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Les dispositions de l'article 1 de la délibération 2011 DLH 159-2° du Conseil de Paris des 26 et 27 septembre 2011 accordant la garantie de la Ville de Paris à un prêt PLS d'un montant maximum global de

20.971.147 euros à contracter par la SA d'HLM « Immobilière du Moulin Vert » pour le financement d'un programme de construction neuve d'un Foyer d'Hébergement de 40 logements PLS, d'un Foyer de vie de 60 logements PLS et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 40 logements PLS, 52 avenue de Versailles, 31-37 rue Félicien David (16e) sont ainsi modifiées :

- le délai de 2 ans octroyé pour la conclusion du contrat de prêt est prorogé jusqu'au 1^{er} décembre 2015.

Les autres dispositions restent inchangées.